

MUTUALIALIA

MAG

Votre mut'

*MyMutualia,
votre guichet en ligne*

Actualité

*La Wallonie dégage des
aides aux sinistrés*

*Du neuf pour la pension
des indépendants*

DOSSIER

TOUT SAVOIR SUR
LA VACCINATION



Appareil d'aérosolthérapie

- ✓ Pour le traitement des voies bronchiques et pulmonaires
- ✓ Flux moyen de nébulisation : 0,4 ml/min.
Taille des particules : 3,6 microns. Pression : 2,2 bar.

- + **Le kit**
Masques adulte et enfant, nébuliseur, embout nasal, tube et filtre.

En vente

€ 39,00

Sommaire

VOTRE MUT'

- 04 Trois de nos agences fermées
- 04 Votre opticien à domicile
- 05 Nos ateliers parents-bébés
- 05 Vos documents avec Doccle
- 06 Nos services de psychologie
- 07 Votre guichet en ligne MyMutualia

DOSSIER

- 09 Tout savoir sur la vaccination

ACTUALITÉS

- 12 Aide aux sinistrés
- 14 SDI : du neuf pour les indépendants

NEUTRAWORLD

- 16 Les offres du moment

Madame, Monsieur, cher Membre,

Le mois de septembre représente pour certains la rentrée des classes, la reprise du travail ou encore l'arrivée tant attendue des vacances en dehors des périodes d'affluence.

Nous garderons de cet été un goût amer. En effet, la météo n'a pas été favorable pour tous ceux qui en raison de la Covid-19 avaient décidé de rester sur le territoire belge.

Nous n'oublierons pas non plus ces journées des 14 et 15 juillet où de fortes crues ont littéralement fait trembler notre pays et plus précisément notre région verviétoise. Nous tenons d'ailleurs à apporter notre soutien à toutes les victimes de ces inondations et avec le cœur gros, avons une pensée émue pour Christine Rotheudt, notre employée fidèle et dévouée depuis plus de 30 années.

Fort heureusement, cette catastrophe a également montré l'image d'une Belgique unie, généreuse et solidaire, prête à tout pour aider les personnes sinistrées.

A travers cette édition, vous retrouverez certains services que nous mettons à votre disposition comme les consultations psychologiques, les ateliers de massages bébés, l'optique sur rendez-vous,... Une rubrique sera dédiée à notre guichet en ligne MyMutualia, outil encore trop peu utilisé mais qui peut pourtant vous faire gagner un maximum de temps et vous éviter les déplacements inutiles. Plus que jamais au cœur de l'actualité du moment, nous vous informerons également sur l'importance de la vaccination, se protéger soi-même mais également éviter de contaminer les autres.

Notre volonté de satisfaire nos affiliés reste une priorité, c'est pourquoi nous restons à votre écoute et à vos côtés.

Prenez bien soin de vous et des vôtres !

MutualiaMag

Magazine trimestriel

COMITÉ DE RÉDACTION

C. GREGOIRE
M. HERBER

RÉALISATION ET MISE EN PAGE

M. HERBER

IMPRESSION

Imprimerie IPEX

SITE WEB

www.mutualia.be

Catherine Dauby
Directrice Générale



Trois de nos agences resteront fermées

Vous vous rendez régulièrement dans nos agences de Theux, Ensival et Dolhain ? Attention, ces agences resteront fermées pour une durée indéterminée.

Suite aux inondations, nos agences de Theux, Ensival, et Dolhain resteront fermées pour une durée indéterminée. Cependant, de nouvelles boîtes aux lettres ont été installées et sont relevées tous les jours à Theux et Ensival, le lundi et jeudi à Dolhain. Vous pouvez donc y déposer votre courrier.

Toutes nos autres agences sont ouvertes selon les horaires disponibles sur <https://www.mutualia.be/Contact/Agences-Listing.aspx>.

Notre guichet en ligne MyMutualia, ainsi que notre application mobile restent à votre disposition. Il vous est également toujours possible de nous envoyer vos certificats médicaux par e-mail.

PLUS D'INFOS ?

Mutualia, Mutualité Neutre | tél. 087/31 34 45 (Verviers) - 02/743.16.66 (Bruxelles) | info@mutualia.be



En Belgique, près de 45% de la population portent des lunettes ou lentilles de contact. Vous êtes concerné ? Avec Eyes-at-home, profitez des services d'un opticien à domicile !

Avec Eyes-at-home, notre nouveau partenaire, vous profitez d'un concept innovant : l'optique à domicile ou sur rendez-vous dans nos agences.

En plus de notre intervention en Assurance Complémentaire, en tant qu'affilié(e) de Mutualia, bénéficiez d'une remise de 40 % sur les montures et verres ou de 35 % avec une monture solaire en cadeau ! Commandez vos lentilles de contact en profitant d'une réduction de 25 %.

En guise de soutien aux victimes des inondations de ces 14 et 15 juillet, 50% de remise leur sera octroyée sur l'achat de verres et/ou montures.

PLUS D'INFOS ?

Contactez-nous au 02/743.16.66 ou via info@mutualia.be



Jusqu'à **100€**
d'intervention*

sur les **stages jeunes** de vos enfants de 3 à 18 ans (stage sportif, séjour en camp, pleine de jeux, classe verte,...)

Nos ateliers parents-bébés

Participez à nos ateliers et profitez de **10 heures d'activités parents-bébés** à Bruxelles ou à Verviers.

L'envie de construire une famille, la grossesse et l'arrivée d'un enfant constituent des étapes importantes dans un parcours de vie. Grâce à ses partenaires, Mutualia vous accompagne à chacune de ces étapes.

Il est important de pouvoir bénéficier de moments de pause, de bien-être, où les parents prennent le temps d'être avec leur bébé. Ces moments permettent de développer la complicité, la communication et l'attachement parent-bébé et procurent un sentiment de bien-être physique et émotionnel, de confiance et de sécurité.

De l'Afrique à l'Inde en passant par le Mexique, les mères massent leurs bébés depuis toujours. Le toucher est un des moyens fondamentaux de communication de l'être humain. C'est pourquoi les tout petits ont besoin d'être touchés, caressés, massés,...

A Bruxelles, avec "Nouer des Liens" vous aurez l'occasion d'apprendre le massage bébé (4h), le portage physiologique (3h), le bébé signe (2h) et les premiers secours(1h). Les ateliers sont organisés en collectif pour inclure des temps d'échanges entre parents. Ils ont pour but de se rencontrer, de tisser de nouveaux liens et donc de se créer un réseau, personnel et professionnel, auquel faire appel en cas de besoin.

Madame Elisabeth Vervier, kinésithérapeute spécialisée vous recevra à Verviers pour vous faire découvrir le massage tendresse, le massage contre les coliques ou la constipation, les huiles essentielles, le massage relaxant ou encore la gym-éveil du bébé. Nous attendons maman ou papa accompagné de bébé entre 0 et 8 mois pour leur faire découvrir cet art du massage tous les mardis de 10 heures à 11h30 durant 7 semaines consécutives.

[PLUS D'INFOS ?](#)

Vous souhaitez vous inscrire ou recevoir plus d'informations ? Pour découvrir nos ateliers à VERVIERS : 087/31 34 45 - Rue Pierre Fluche, 34 - Prix du cycle complet 10€ (50€ pour les non-membres) | Pour découvrir nos ateliers à BRUXELLES : 02/743 16 66 - Avenue Jean Jaurès, 23-25 | info@mutualia.be

Vos documents par voie digitale avec **doccle**

Vous souhaitez recevoir votre créance, qui sera envoyée d'ici peu, de manière rapide et digitale ? Aucun problème, grâce à Doccle !

Non seulement, ce mode d'envoi est meilleur pour l'environnement; il vous permettra également de mettre votre administration en ordre directement et rapidement.

Grâce à Doccle, vous pouvez recevoir et conserver vos documents rangés à un endroit central. Vous recevez une notification ou un e-mail lors de chaque nouveau message ou document. Vous ne payez pas par domiciliation ? Dans ce cas, Doccle vous permet de payer vos créances facilement et rapidement.

Vous pouvez accéder à cette plateforme via l'app, sur une tablette ou un PC, gratuitement et sans publicité; vous l'avez donc toujours sur vous, partout où vous allez.

[PLUS D'INFOS ?](#)

Pour recevoir vos documents par voie digitale, rendez-vous sur votre compte Doccle personnel ou créez un compte Doccle sur <https://id.doccle.be/app/login>

Nos services de psychologie

En tant que membre Mutualia, vous bénéficiez des services de notre psychologue à des tarifs préférentiels.

Le service de psychologie de Mutualia s'adresse à toute personne traversant des difficultés et souhaitant avoir un regard neutre et extérieur, être guidé et accompagné dans des choix de vie, faire le point sur sa situation, approfondir des questionnements personnels ou toute autre demande spécifique.

Notre psychologue, Madame LÊ, travaille avec un ensemble d'approches complémentaires et des valeurs humanistes où la personne est au centre de l'intervention. Elle propose un suivi, un soutien et un accompagnement psychologique concernant des problématiques variées (telles que la confiance en soi, anxiété, dépression, harcèlement, dépendance, maladie(s) ou encore la perte d'autonomie) dans les sphères personnelle et émotionnelle, professionnelle ou encore relationnelle qui peuvent se traduire par une période de crise, un mal-être, une souffrance, ou toute difficulté ayant un impact sur le quotidien.

Elle est spécialisée dans le traitement et la prise en charge de la gestion émotionnelle, les traumatismes (événement de vie marquant, accident, violence, abus), et les addictions & comportements à risques (alcool, drogue(s), jeux vidéo/pathologique/hazard, internet, réseaux sociaux, délinquance, exclusion sociale).

Et dans l'accompagnement des personnes âgées

Les antennes de consultation se situent à Verviers, Liège et Bruxelles. Une prise en charge psychologique à domicile pour les personnes à mobilité réduite et pour des problématiques spécifiques est possible à la demande. Compte tenu de la situation sanitaire, un suivi psychologique à distance peut être mis en place dans le cadre de consultation par téléphone ou par vidéo-conférence.

[PLUS D'INFOS ?](#)

Vous souhaitez obtenir un rendez-vous ou simplement plus d'informations ? Contactez notre psychologue clinicienne conventionnée Madame AXELLE LÊ au 0470 / 72 15 91

Les tarifs en psychologie

Activité	Durée	Prix membre	Prix non membre
Psychologie			
1 ^{ère} séance individuelle (bilan)	1 h	40 €	55 €
Séance individuelle (apd la 2 ^e)	1 h	30 €	45 €
Séance familiale	1 h	50 €	65 €
Séance de discussion (10 pers.)	2 h	25 €/pers.	/
Test QI	2 x 1 h	80 €	120 €
Bilan de dépistage neuropsychologique (1 séance)	1 h 30	60 €	90 €



Votre avantage Mutualia

Grâce à Mutualia, profitez d'une intervention annuelle de 20 € pour un bilan psychologique et de 10 € par séance avec un maximum de 6 séances par an sur base d'une prescription médicale.



Restez informés sur nos avantages,

► [FACEBOOK/MUTUALIA](#)



VOTRE MUT'

MyMutualia

votre guichet en ligne

Découvrez les avantages de votre guichet en ligne : consultez vos remboursements, le paiement de vos indemnités, commandez des vignettes ou votre carte européenne d'assurance maladie,...

MyMutualia

votre guichet en ligne

**Pas le temps de vous déplacer ou de patienter en agence?
Aujourd'hui, votre guichet en ligne "MyMutualia" vous
permet de **gérer facilement et rapidement votre dossier**
depuis votre ordinateur, smartphone
ou tablette.**

«MyMutualia», votre guichet en ligne, vous offre de nombreux avantages qui vous permettent de profiter des services de votre mutualité sans avoir à vous déplacer. En quelques clics, modifiez vos données de contact, commandez vos vignettes ou bien vos enveloppes «port payé par le destinataire». Demandez-y votre carte européenne d'assurance maladie ou vos diverses cartes de réductions et consultez-y vos accords médicaux, le détail de vos remboursements ou encore le paiement de vos indemnités,... Tout ça depuis votre ordinateur, smartphone ou tablette !

CRÉER UN COMPTE MYMUTUALIA

Vous souhaitez gagner du temps et gérer votre dossier Mutualia en ligne ? Il suffit de vous créer un compte MyMutualia. Pour cela, rien de plus simple ! Rendez-vous sur notre site internet www.mutualia.be. Accédez à votre guichet en ligne "MyMutualia", et cliquez sur "enregistrement" en haut à droite de votre écran. Vous pourrez alors compléter le formulaire d'enregistrement.

Sachez que pour créer un compte, vous devez choisir de recevoir vos données de connexion par e-mail ou par SMS. Attention, selon votre choix, vous devrez nous communiquer votre adresse e-mail ou votre numéro de téléphone. Assurez-vous donc que l'email ou le numéro de téléphone que vous nous communiquerez correspond bien à celui que vous avez mentionné dans votre dossier Mutualia.

Lorsque vous avez terminé de compléter le formulaire, cliquez sur "Enregistrer" et récupérez vos données de connexion reçues par e-mail ou par SMS, selon votre choix. Vous pouvez maintenant vous connecter avec votre nom d'utilisateur et votre mot de passe sur MyMutualia.



Votre service express

**Grâce à notre service express,
profitez de nos enveloppes «port
payé par le destinataire». Com-
mandez-les d'un simple clic sur
votre guichet en ligne**

Avec notre service express, nous mettons à votre disposition, et sur simple demande, des enveloppes «port payé par le destinataire» via notre guichet en ligne.

Pour y accéder, rien de plus simple ! Rendez-vous sur la page «Formulaires» de votre guichet en ligne, et cliquez sur l'onglet «Demander». Validez votre demande sous «Demande d'enveloppes», et «Envoyer».

Vos enveloppes «port payé par le destinataire» vous seront distribuées directement dans votre boîte aux lettres.

Glissez-y tout document ou attestation de soins, n'oubliez pas d'y coller une vignette d'identification. Le remboursement sera effectué dès la réception des documents.

PLUS D'INFOS ?

Consulter notre FAQ MyMutualia sur www.mutualia.be. Contactez-nous au 02/743.16.95 ou par email via qualite@mutualia.be.



DOSSIER

Tout savoir sur la vaccination

Qu'est-ce que la vaccination ? Quels sont ses bénéfices individuels et collectifs ? Que veut dire "immunité de groupe" ? Nous vous expliquons tout dans notre dossier spécial vaccination.

DOSSIER

Un vaccin, qu'est-ce que c'est ?

La vaccination, un acte individuel et collectif qui nous protège tous ! Vous vous posez encore des questions sur la vaccination ?



Un vaccin est un médicament préventif, destiné à éviter une maladie. Un vaccin contient une faible quantité de microbe, soit mort, soit affaibli. Ces microbes vont pousser notre système de défense (système immunitaire) à réagir sans toutefois provoquer la maladie.

Se faire vacciner, c'est donc introduire dans notre organisme un microbe rendu inoffensif. Ce microbe ne rend pas réellement malade, mais notre système immunitaire réagit quand même en produisant des défenses (anticorps) spécifiques pour le combattre.

Si, par la suite, on est infecté par le vrai microbe, nos défenses immunitaires le reconnaissent et peuvent le neutraliser avant que la maladie ne se développe. Parfois, il y a une protection à vie, parfois la quantité d'anticorps diminue au fil du temps et il faut se refaire vacciner (rappel de vaccin) pour maintenir la quantité d'anticorps à un niveau suffisamment élevé. (source : <https://www.vaccinationinfo.be/la-vaccination-c-est-quoi/>)

L'IMMUNITÉ DE GROUPE, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Se faire vacciner, c'est se protéger contre une série de maladies dont les complications peuvent être graves. Grâce à la vaccination, on évite de développer ces maladies et on diminue le risque de contaminer d'autres personnes.

Se faire vacciner, c'est se protéger soi contre des maladies mais c'est aussi éviter de contaminer d'autres personnes. Certaines personnes ne peuvent pas recevoir de vaccin, par exemple en raison de leur santé plus fragile : les personnes âgées, les personnes souffrant de pathologies chroniques, d'allergies à des composants de vaccin, ou dont les défenses immunitaires sont affaiblies... (<https://www.vaccination-info.be/quels-sont-les-benefices-individuels-et-collectifs-de-la-vaccination/>)

LA SÉCURITÉ DES VACCINS

Les vaccins peuvent provoquer des effets secondaires, mais les effets secondaires graves sont heureusement extrêmement rares. (source : <https://www.vaccination-info.be/faq/>)

Les effets secondaires légers possibles sont :

- une fièvre modérée (moins de 38,5 °C);
- une légère douleur, une rougeur ou un gonflement au point d'injection. Avec certains vaccins, cela peut être plus étendu. Elle disparaît généralement spontanément au bout de quelques jours;
- un durcissement ou une bosse au point d'injection;
- de la fièvre entre le 5e et le 12e jour après la vaccination (rougeole, oreillons, rubéole)

- une légère éruption rouge et/ou des douleurs articulaires temporaires.

Pour ces effets secondaires, aucun traitement n'est nécessaire, les symptômes s'améliorent spontanément (une grosseur peut être ressentie pendant plusieurs semaines). Si la réaction est plus grave ou si vous êtes inquiet, contactez votre médecin.

LES VACCINS SONT-ILS REMBOURSÉS ?

En Fédération Wallonie-Bruxelles (FW-B), les vaccins recommandés pour les bébés, les enfants et les adolescents sont gratuits s'ils sont administrés aux moments recommandés par le calendrier vaccinal (<https://www.vaccination-info.be/calendrierde-vaccination>), et commandés par le professionnel de santé dans le cadre du Programme de vaccination de la FW-B. D'autres vaccins (HPV, grippe...) pour enfants et adultes sont partiellement remboursés par l'INAMI.

Certaines mutualités accordent une intervention supplémentaire à leurs membres et/ou interviennent également dans les vaccins conseillés aux voyageurs.

VACCINATION DES BÉBÉS, ENFANTS ET ADOLESCENTS

Le carnet de santé, remis aux parents de chaque nouveau-né lors du séjour à la maternité, contient des vignettes qui donnent accès aux vaccins fournis dans le cadre du Programme de vaccination de la FW-B.

En échange de ces vignettes, tous les vaccins recommandés pour les bébés, enfants et adolescents peuvent être obtenus gratuitement par les parents. Ils doivent pour cela s'adresser au vaccinateur de leur choix – consultation ONE, médecin traitant, pédiatre extra-hospitalier ou service de pédiatrie de l'hôpital... Celui-ci indiquera les vaccinations effectuées dans le carnet de santé de l'enfant.

Seul le vaccin contre le rotavirus, recommandé dans le schéma du Programme de vaccination de la Fédération Wallonie-Bruxelles, n'entre pas dans le circuit des vignettes. Il peut être acheté en pharmacie, sur prescription médicale et est en partie remboursé, selon votre mutualité. Les femmes enceintes n'ont pas besoin de vignettes pour obtenir les vaccins gratuits qui les concernent (coqueluche, grippe). (source : <https://www.vaccination-info.be/gratuite-et-remboursements-des-vaccins/>)

Les médecins généralistes

Il est important de savoir quels vaccins ont été ou n'ont pas été administrés.

Pour vous souvenir quels vaccins ont été ou n'ont pas été administrés, vous pouvez utiliser le carnet de vaccination ou le portail numérique Masanté.

Discutez-en avec votre médecin traitant pour vérifier si les détails de vos vaccinations figurent dans votre dossier médical global.



Votre avantage Mutualia

Grâce à Mutualia, vous bénéficiez d'une intervention de 35 € par an et par bénéficiaire pour tous les vaccins reconnus en Belgique sachant que l'intervention envisagée ne peut être supérieure au montant qui reste à charge du bénéficiaire à la suite de l'intervention de l'assurance obligatoire.

ACTUALITÉ

La Wallonie dégage des aides aux sinistrés

Les habitants de 202 communes sinistrées vont pouvoir introduire une demande d'indemnisation au Fonds des calamités. Pour quels biens? À quelles conditions?



Le gouvernement wallon a reconnu les inondations des 14, 15 et 16 juillet comme calamité naturelle publique et recensé 202 communes concernées. Les habitants de ces communes pourront bénéficier d'une indemnisation financière de la Région wallonne s'ils rentrent dans les conditions requises.

Si vous êtes victime de cette calamité naturelle publique, vous pouvez introduire une demande d'aide à la réparation auprès du Fonds des Calamités. La date ultime pour rentrer votre dossier est le 30 novembre 2021.

QUE PEUT-IL INDEMNISER ?

En cas d'inondation, l'aide ne vise que les biens matériels qui ne sont pas couverts par un contrat d'assurance de type assurance incendie, c'est-à-dire : les biens qui ne sont pas des risques simples (les biens immeubles extérieurs tels qu'un mur de soutènement, un abri de jardin fixé sur une chape en béton, une terrasse carrelée, etc. et certains biens meubles extérieurs tels que les meubles de jardin, une tondeuse, des outils de jardinage, etc.); les véhicules automoteurs d'usage courant et familial d'au moins 5 ans pour autant qu'ils ne soient pas couverts par une mini omnium ou une omnium; les biens corporels meubles affectés à une activité profes-

sionnelle, une ASBL, une fondation (sauf les biens assurables pour les personnes morales); les dommages agricoles; les peuplements forestiers.

Que vous ayez souscrit ou non à une assurance incendie, seuls ces biens peuvent être indemnisés par le Fonds des Calamités. Ne sont entre autres pas indemnisés : les plantations, pelouses, terres, ou graviers; les dommages esthétiques (des griffes sur la carrosserie d'une voiture, par exemple); les biens somptuaires (telles que les piscines privées ou les pistes équestres privées).

POUR DES RAISONS FINANCIÈRES, JE NE DISPOSAIS PAS D'ASSURANCE. PUIS-JE BÉNÉFICIER DU FONDS ?

Pour les personnes qui n'étaient pas en mesure de s'assurer pour des raisons financières ET qui bénéficient d'un revenu d'intégration sociale ou d'une aide similaire, le Fonds des Calamités peut intervenir pour des aides à la réparation de contenu ou du bâtiment.

COMMENT INTRODUIRE MA DEMANDE ?

La demande doit être introduite via un formulaire qui peut : soit être complété en ligne en vous rendant di-

rectement sur <https://monespace.wallonie.be> (formulaire «calamités» dans la recherche); soit être téléchargé sur <https://interieur.wallonie.be/marches-et-patrimoine/calamites-naturelles/dommages-bienprives-formulaires>, et envoyé par courrier (Service régional des calamités, avenue du Gouverneur Bovesse, 100, 5100 Namur) ou par mail (calamites.interieur@spw.wallonie.be).

Si vous ne disposez pas d'un ordinateur pour compléter votre demande, rendez vous dans votre administration communale qui vous fournira l'aide nécessaire.

Les sinistrés devront introduire leur demande au plus tard le dernier jour du troisième mois qui suit le mois au cours duquel l'arrêté du gouvernement Wallon qui reconnaît officiellement la calamité a été publié au Moniteur belge. Le délai de 21 jours ouvrables dont on entend parler concerne uniquement les communes et non les sinistrés. Sachez toutefois que si vous êtes locataire, c'est bien à votre propriétaire d'introduire la demande au fonds des calamités

VOUS NE VOUS EN SORTEZ PAS AVEC VOTRE DEMANDE SUR LES CALAMITÉS?

Une ligne spécifique d'aide est à votre écoute via le 081 32 32 00. Les Espaces Wallonie sont également accessibles pour vous aider (en ce qui concerne Verviers, une fois seulement les dégâts des inondations résorbés).

Pour obtenir les adresses et horaires des Espaces Wallonie, vous pouvez surfer sur wallonie.be ou contacter la ligne téléphonique gratuite de la Wallonie en composant le 1718.

VOUS SOUHAITEZ PLUS D'INFORMATIONS SUR LES AIDES ?

Rendez-vous sur wallonie.be/inondations. Un dossier inondations/reconstructions y détaille l'ensemble des démarches et aides disponibles.

BÉNÉFICIEZ D'UN SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE

Les inondations ont causé de nombreux dégâts et vous avez besoin d'un soutien psychologique pour y faire face ! Ne restez pas seul et contactez le 1771, il y aura toujours quelqu'un pour vous écouter et vous soutenir. Votre CPAS peut également vous accompagner et vous fournir de l'aide.

Les documents à remettre

Quels sont les documents à intégrer à votre demande d'aide auprès du Fonds des Calamités ?

Afin de remplir votre demande d'aide, et ainsi espérer pouvoir bénéficier de votre indemnisation, vous devrez remettre la preuve de la déclaration du sinistre auprès de la compagnie d'assurance (attestation d'intervention ou de non intervention) ou de l'absence de couverture (attestation de l'assurance ou déclaration sur l'honneur); ainsi que la preuve des dommages (photos, devis, factures).

Pour les immobiliers bâtis, les biens agricoles ou horticoles et les peuplements forestiers : une preuve de propriété.

Pour les biens meubles d'usage courant et familial et les moyens de locomotion d'usage courant et familial : une composition de ménage.

Pour les véhicules : une copie du certificat d'immatriculation et une copie du certificat d'assurance.
Pour les personnes morales : les statuts.

Pour les dommages agricoles : une copie du PV de dégâts aux cultures et une copie de la déclaration de superficie.

Du neuf pour la pension des indépendants

Bonne nouvelle pour les indépendants ! La Chambre des Représentants a adopté une loi supprimant le coefficient de correction qui pénalise de 31% la pension perçue par les indépendants par rapport à celle des salariés.

La nouvelle loi corrige la méthode de calcul archaïque qui pénalisait injustement les indépendants d'un tiers par rapport aux salariés et contre laquelle notre partenaire, la Fédération Patronale Interprofessionnelle SDI, se battait depuis 30 ans !

Alors que, jusqu'ici, les indépendants devaient se contenter de 69% du montant de leur pension par rapport aux salariés percevant les mêmes revenus, ils bénéficieront donc dorénavant exactement des mêmes droits de pension.

L'actuelle pénalité de 31% qui affecte le montant qu'ils perçoivent sera supprimée pour toute année de carrière située après le 31 décembre 2020. La mesure vise les pensions de retraite, de survie et les allocations de transition prenant cours à partir du 1er janvier 2022. La suppression vaudra pour les années de carrière à partir de 2021.

Pour un indépendant bénéficiant d'un revenu annuel de 30.000 euros, la suppression du coefficient pour une année de carrière rapportera au minimum 123,38 EUR de pension en plus par an. Pour une carrière complète de 45 ans après la réforme, ce même indépendant percevra 5.552,10 EUR de pension en plus par an (123,38 EUR X 45).

Daniel Cauwel, Président du SDI et membre de la Chambre des Classes Moyennes du Conseil Economique et Social bruxellois : « *C'est une grande victoire pour ma fédération ! Je suis particulièrement satisfait de voir enfin aboutir cette revendication que nous portons à bout de bras depuis plus de 30 ans. Combinée aux augmentations progressives de la pension minimum des indépendants que nous avons obtenues ces dernières années, c'est le dernier grand tabou qui saute pour enfin obtenir une égalisation totale des pensions entre les indépendants et les salariés !* »



Profitez de votre avantage avec le SDI !

**Le SDI a décidé de faire bénéficier les membres de Mutualia de conditions d'affiliation très attractives !
Lesquelles ?**

Vous êtes affilié chez Mutualia ? Bonne nouvelle ! Le SDI a décidé de vous faire bénéficier d'une cotisation de 168 EUR par an, 100% déductible, au lieu de 190 EUR.

Un magazine attractif !

Restez informé avec un magazine et une newsletter.

En tant que membres du SDI, vous recevez gratuitement des newsletters d'information régulières ainsi que le magazine *Indépendant & Entreprise*, qui paraît en français et en néerlandais et constitue pour eux autant un outil d'information que de conseil.

Plus d'infos ?

SDI - Rue de la Presse, 4 à 1000
Bruxelles | Tél. : 02/652.26.92
Fax : 02/652.37.26 | info@sdi.be
www.sdi.be

LES IMAGES MÉDICALES NE SONT PAS DES PHOTOS DE VACANCES.



Pas de rayons sans raisons.

L'exposition inutile à des rayons ionisants (rayons X, tomographie,...) peut être néfaste pour votre santé. Voyez avec votre médecin, spécialiste ou dentiste si l'intérêt d'un examen irradiant compense ses inconvénients.

Apprenez-en plus sur les avantages et les inconvénients des rayons ionisants sur paserayonssansraisons.be

service public fédéral
SANTÉ PUBLIQUE,
SÉCURITÉ DE LA CHAÎNE ALIMENTAIRE
ET ENVIRONNEMENT

.be

Toujours à l'écoute de vos futures vacances



Votre agence de voyage
Neutraworld est à
nouveau accessible !



Neutraworld Verviers : du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 13h à 17h.
Neutraworld Ottignies : du mardi au vendredi de 8h30 à 17h30, le samedi de 9h à 13h.



**MAJORQUE
CALA MESQUIDA**

àpd
479€
7 NUITS

Zafiro Cala Mesquida & Spa
Studio premium / Logement seul
Départ Luxembourg

DÉPART DU 27/08 AU 08/10



**RHODES
KOLYMBIA**

àpd
679€
7 NUITS

Hotel Lydia Maris
Double Promo avec vue jardin ou piscine
Départ Luxembourg

DÉPART 09/09 AU 15/10

ALL INCLUSIVE



**FLÂNERIE PORTUGAISE
GENERALTOUR**

àpd
1385€
8 JOURS

Visite d'une cave à vin traditionnelle à Porto avec dégustation
Guide accompagnateur local francophone
*Départ garanti apd 2 participants

PENSION COMPLÈTE



Mutualia
JUSQU'À 5% DE RÉDUCTION

Neutraworld Verviers - 087/30 80 99 | Neutraworld Ottignies - 010/41 34 68 | Ou écrivez-nous à l'adresse infos@neutraworld.be | Retrouvez nos offres détaillées sur <http://tousenvadrouille.be/neutraworld> | **FACEBOOK/** Neutraworld | Toutes nos offres sont calculées sur base d'une chambre double et sous réserve de disponibilité.